



2-3 URBANISME & ECOLE



4-5 BUDGET 2015 & PREVISIONNEL 2016



6-8 BREVES & INDEMNITES DU MAIRE

N°5 - PRINTEMPS 2016



LA MOUETTE 2.0

LETTRE D'INFORMATION
www.bourgetpassion.fr



EXPRESSION

Etre élus minoritaires au Bourget sous ce mandat n'est pas une sinécure !

Avec Bourget Passion, nous n'avions qu'une seule volonté, faire que le Bourget soit toujours plus agréable pour tous. Mais la politique s'est très fortement installée, une politique rigide, sans réflexion pour les intérêts de la commune et de ses habitants. Alors que plusieurs compétences de la commune sont amenées à rejoindre la CALB, rien n'est orchestré pour tenir compte des conséquences pour les bourgetains.

Alors que les élus du Bourget devraient se battre tous ensemble pour que Le Bourget du Lac ne soit pas sans cesse pénalisé par ces évolutions, pour certaines nécessaires, Mme Le Maire acquiesce sans broncher.

Nous rêvons d'une municipalité qui travaille dans l'intérêt des bourgetains, oui nous savons, nous rêvons !

Nous écrire
info@bourgetpassion.fr

Nous suivre
www.bourgetpassion.fr

La Mouette 2.0,
une édition de l'association BDSA
Rédacteur en chef : E.Simonian
Droits photo : adhérents BDSA,
Caritas

Quel avenir pour l'office de tourisme du Bourget-du-Lac ?

A l'horizon 2018 la loi Notre confie aux communautés d'agglomération la compétence tourisme. la CALB envisage le transfert de la gestion des offices de tourisme.

Et cela au grand bénéfice de La commune d'Aix-les-Bains. Son coûteux office de tourisme sera ainsi pris en charge par l'ensemble des communes de l'agglomération... Comment ne pas être inquiet pour notre politique touristique quand on voit ce qui se trame de l'autre côté du LAC DU BOURGET.

Dans un 1er temps la communauté d'agglomération du Lac du Bourget est rebaptisée Grand Lac sans aucune concertation.

Notre office de tourisme qui avait la charge de mettre en œuvre la politique touristique de la commune décidée en conseil municipal est donc voué à une mort prochaine au moins dans ses prises de décision.

On pensait que la municipalité accordait de l'importance à notre office puisque deux adjointes occupent les postes de présidente et trésorière.

Qui, à l'avenir, assurera la promotion et la spécificité remarquable de notre cité lacustre gourmande ?

Dans un 2ème temps une grande messe aixoise, à laquelle notre maire Mme François apportait son soutien et participait en tant qu'oratrice, lançait la nouvelle marque touristique du territoire : "Aix les Bains Riviera des Alpes".

Les touristes n'iront plus en vacances au Lac du Bourget mais à Aix les Bains la Riviera des Alpes. Ridicule ! Mais la plaisanterie coûte déjà 200 000 € de frais de communication.

Où est passée la démocratie ?

Les habitants n'ont donné aucun mandat à qui que ce soit pour voir les compétences de leur commune détricotées sur l'hôtel d'une soi-disant mutualisation qui coûte plus cher au contribuable !

2 URBANISME

PLUI un nouveau sigle est apparu en matière d'urbanisme, c'est un plan local d'urbanisme intercommunal

Encore une perte de compétence communale ! Le risque existe de se voir imposer des règles d'urbanisme qui n'auraient pas été souhaitées au niveau communal.

Si l'on comprend très bien que certains sujets dépassent les limites communales, il est cependant primordial que les enjeux communaux soient bien pris en compte lors de l'élaboration de ces documents. D'où le rôle particulièrement important des élus communaux pour faire reconnaître les priorités communales et être le relais de leurs concitoyens. L'instance de décision s'éloigne encore des citoyens, il est pourtant impératif qu'ils soient associés à cette démarche.

Où en est-on aujourd'hui ?

La CALB a lancé l'élaboration du PLUI, elle a recruté un cabinet chargé de l'élaborer. Depuis juin 2015 un travail de concertation avec les élus et les techniciens a eu lieu qui a abouti à une synthèse du diagnostic et des premiers enjeux. Elle a été présentée aux maires le 20/01/2016 en leur demandant de les amender et de les prioriser. L'objectif est d'établir le Plan d'Aménagement et de Développement Durable (PADD) 1ère étape du PLUI. On peut s'étonner du déficit de concertation de la population dans cette phase majeure qui conditionne et donne le cadre du futur document. Lors de cette phase de l'élaboration du PLU l'équipe précédente avait organisé des réunions publiques, des groupes de travail avec des citoyens volontaires pour s'assurer que les enjeux étaient bien partagés par la population.

Aujourd'hui une seule réunion de simple information a été organisée sur la commune de Voglans pour traiter des sujets locaux de plusieurs communes.

Les documents qui sont aujourd'hui diffusés nous inquiètent. Ils sont marqués par l'influence prédominante d'Aix-les-Bains. Le rôle charnière que doit jouer notre commune entre Aix et Chambéry n'est pas évoqué.

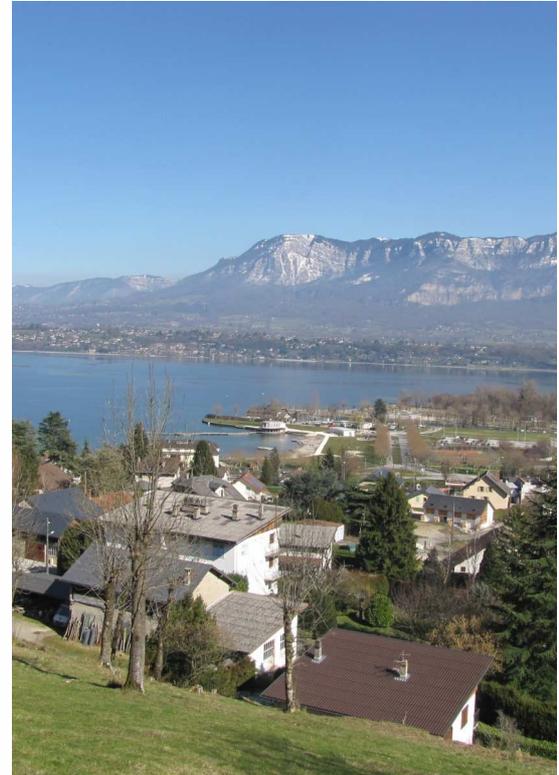
C'est au stade de l'élaboration du plan qu'il faut agir. Après il sera trop tard !

Nous sommes pourtant directement concernés par les problèmes de transport (saturation des axes routiers, développement des transports en communs). Les élus minoritaires ont demandé que des compléments soient apportés sur : l'enjeu touristique, la forêt, les conditions de maintien des commerces de proximité.

La loi ALUR de 2010 avait créé ces PLUI qui sont devenus obligatoires depuis le 1er juillet 2013.

La CALB l'avait apparemment oublié, car cela a été la principale raison de l'annulation du PLU du Bourget-du-Lac approuvé par la CALB après le 1er juillet 2013...

Les documents régissant l'urbanisme c'est-à-dire définissant pour chaque parcelle son statut (agricole, naturelle, constructible) ne seront plus établis au niveau de chaque commune mais pour l'ensemble du territoire de l'agglomération.



Les propositions manquent d'ambition sur la volonté de faire de ce territoire un territoire exemplaire en matière d'excellence environnementale, d'énergie renouvelable (le rôle de l'INES n'est pas valorisé), l'importance économique de Technolac et la présence de l'Université comme outils de développement ne sont pas suffisamment soulignés. Par ailleurs, ce PLUI devra se conjuguer avec les PLUI de l'Albanais et de la Chautagne... Mais ces actuelles communautés de communes ont anticipé et signé leur PLUI avant leur intégration à la CALB. Ainsi leur PLUI reste opérationnel et s'impose à l'agglomération ...

Sur tous ces sujets le silence de Mme le Maire et de son équipe est assourdissant.

LA SERRAZ

ARRET DE MORT POUR L'ECOLE ?

L'actuelle équipe municipale a stoppé net le projet de nouveaux logements programmés par l'OPAC lancé par l'équipe Simonian à La Serraz.

Ce projet avait l'intérêt de :

- dynamiser le hameau,
- sécuriser l'accès à l'école en piétonnant l'entrée,
- et surtout de garantir, avec du logement locatif et l'arrivée régulière de jeunes ménages, le maintien de l'école de la Serraz.

Mme le Maire ne s'est pas mobilisée.

Pour satisfaire quelques amis et sous le prétexte d'un manque d'eau potable depuis la révision des débits réservés par les services de l'Etat, contre laquelle Mme le Maire ne s'est pas mobilisée :

- fini le projet de logements locatifs pour les jeunes de la commune,
- finie la dynamisation du hameau,
- finie la création d'un espace partagé entre école et habitants de La Serraz et
- oubliée la sécurisation des abords de l'école.

Il est bien dommage de renoncer à ce terrain, devenu propriété communale, le seul jouxtant l'école.

« Les élus doivent être au service de l'intérêt général et non au service d'intérêts particuliers.... »



Des logements locatifs à La Serraz...

Pour assurer l'arrivée régulière de jeunes ménages et ainsi dynamiser le hameau et garantir le maintien de l'école. Ces aménagements prévoyaient aussi la piétonnisation de l'entrée de l'école.

Une fois ce terrain proche de l'école revendu à des privés, il sera trop tard !

Cela stoppera le projet de vie de quartier envisagé.

L'avenir de l'école de La Serraz, appréciée de tous et lien indispensable de proximité pour les hameaux, est réellement posé.

4 BUDGET 2015

Pourquoi les élus de Bourget Passion ont voté contre

2^{ème} résultat budgétaire de l'équipe actuelle, tout aussi catastrophique, ça s'aggrave même !

Le conseil municipal qui débattait des comptes de la commune n'a pu avoir lieu mardi 22 mars que grâce à la minorité, Mme le Maire n'ayant pas le quorum sans les élus de Bourget Passion. Oups !

Il y a de quoi être inquiet !

L'excédent de fonctionnement du budget 2015 de la commune laisse apparaître une baisse de plus de 220 000€ par rapport à 2014 et plus de 500 000€ depuis le début du mandat. Pourtant, ce résultat prend en compte la baisse de la dette engagée du fait de la bonne gestion menée par l'équipe précédente, assurant pourtant de gros investissements.

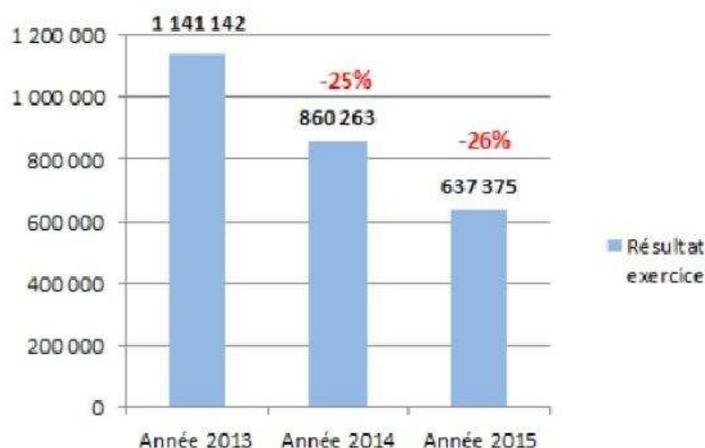
Cet avantage n'a pas permis d'améliorer l'excédent de fonctionnement 2015.

Parmi les dépenses en croissance nous noterons par exemple :

- les dépenses de personnel qui ont augmenté de 6,5% sur l'année, soit plus de 131 000€,
 - celles de la vidéosurveillance qui a coûté 43 000€ en investissement et qui commencent à impacter les comptes de téléphonie de plus de 1 000€ par mois.
- Coté baisse, il faut citer malheureusement celles des subventions aux associations bourgetaines, de près de 20 000€. Les collectivités locales sont reconnues comme le 1^{er} investisseur français. Malheureusement ce n'est pas grâce à l'équipe de Mme François que l'économie française va redémarrer et que les jeunes vont avoir du travail.

« A ce rythme-là, la faillite guette la commune, et ce avant la fin du mandat. »

Excédent de fonctionnement



Peut-être a-t-on beaucoup investi cette année 2015 ?

Et bien non, c'est même tout le contraire, moins de 500k€ d'investissements réels (hors remboursement dette, études, etc ...) un montant ridiculement bas et que des « bricolettes ».

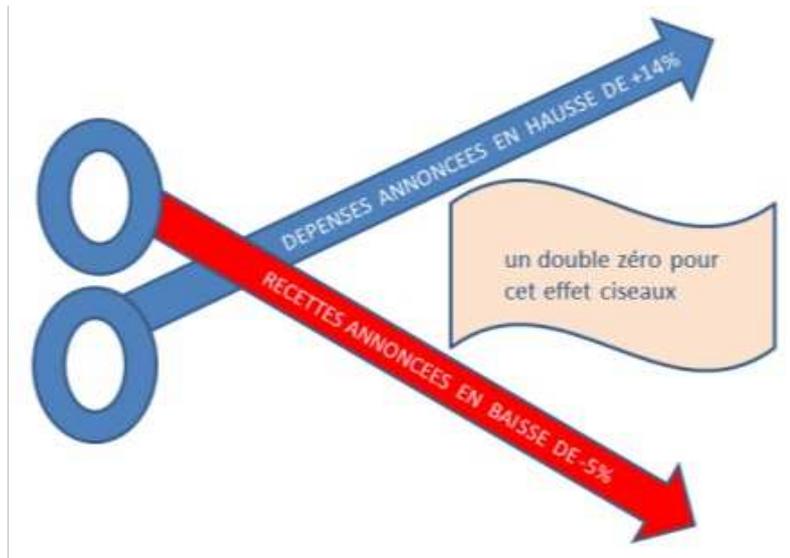
Seulement 11k€ de recettes de subventions (vidéo surveillance) en 2015.

Toutes les autres recettes obtenues l'ont été suite aux efforts et aux travaux de l'équipe précédente : 305 000€ de subventions et 348 000€ de fonds de compensation de la TVA. Merci Mr SIMONIAN, sans ces recettes, cette année on aurait eu du mal à équilibrer les comptes sans emprunter, et emprunter sans gros chantier, c'est tout sauf normal !

LES DEPENSES 2016 S'EMBALLENT

Toutes les dépenses de fonctionnement 2016 sont annoncées supérieures à celles de 2015, avec une hausse de 14% !

A l'inverse, les recettes sont toutes à la baisse, soit -5%. De plus, le budget affiché est insincère puisque les services des impôts annoncent des recettes, du fait des taxes locales foncières et d'habitation, supérieures de 71 000€ par rapport à celles affichées par la municipalité. Les taxes et impôts ont été anormalement réduites de 134 000€ par rapport à l'affichage fait lors du DOB, il y a moins de 2 mois. Pour l'investissement, un seul réel chantier : la reprise de la route de Chambéry à l'entrée du bourg, en utilisant le terrain face à la halte-garderie que l'équipe Simonian a acquis pour justement réaliser cet aménagement.



Erreur, amateurisme, manipulation, il ne nous est pas possible de juger, mais nous ne pouvions pas valider un tel budget et nous avons donc voté contre.

L'effet ciseaux, tant redouté, est clairement affiché par Mme le Maire. Les dépenses progresseraient plus vite que les recettes, pire encore, ces dernières régresseraient !

BUDGET EAU

2015 aurait dû permettre d'anticiper des investissements sur les réseaux, pour ne pas DONNER les bénéfices réalisés par les bourgetains. Déjà que l'eau leur coûtera 2 fois plus chère, il est dommage, en plus, qu'ils se fassent voler leurs économies.

Seuls 108k€ d'investissement ont été réalisés, soit 36% des sommes inscrites. Pour 2016, une seule solution, mettre les bouchées doubles. Malgré l'insistance des élus de la minorité de faire plus d'investissements, Mme le Maire n'a proposé que 365k€ de travaux, alors qu'il eut fallu en inscrire 500k€ supplémentaires, correspondants aux excédents des années passées (363k€) et ceux à venir de l'année 2016, car si ces sommes ne sont pas utilisées sur Le Bourget, elles finiront dans



l'escarcelle de la CALB. Un beau cadeau fait au maire d'Aix les Bains pour refaire son réseau déficient. Les bourgetains vont boire la tasse doublement, 500k€ d'excédents non investis sur notre commune, et chaque année c'est 200k€ qu'ils devront payer en sus sur leur facture, avec la hausse du coût du m³ d'eau annoncée. Mme le Maire vous ne défendez toujours pas les intérêts de votre commune et de ses habitants, vous avez encore une fois tout faux !

Le budget eau communal dégageait un excédent pour réaliser les investissements et facturer le prix au m³ le plus bas de la CALB.

L'or bleu...

La majorité de Mme le Maire signe un chèque en blanc de 200 000 € à la CALB aux frais des Bourgetains et sans contrepartie.

Lors du conseil municipal du 22 mars 2016 la CALB nous a présenté sa prise de compétence de l'eau potable : aligner l'ensemble des tarifs à 1,68 € par m³ alors que les bourgetains payent actuellement 0,86€ par m³.

Une facture de plus de 200 000€ par an pour les Bourgetains sans aucune contrepartie et ce dès le 1er janvier 2017 alors que nous avons jusqu'au 1er janvier 2020 pour le faire conformément à la loi Notre.

Nous ne connaissons rien des conditions futures du contrat :

- Quel mode de gestion public ou privé ?
- Quelles conditions de reprise des réseaux d'adduction d'eau entre les communes les ayant bien entretenus comme nous et les autres ?
- Quelles contreparties à l'augmentation du tarif pour tous les Bourgetains ?



Une bonne façon pour Aix-les-Bains de refaire son réseau plein de fuites, changer ses compteurs au plomb et faire payer son incurie sans augmenter les impôts de ses Aixois et ceci avant l'échéance municipale de 2020 ... Bien sûr !

Nous sommes en faveur d'une mutualisation quand elle permet de rendre un meilleur service au meilleur coût et aider des communes à faible moyen(ce qui n'est pas le cas d'Aix-les-bains) à sécuriser leurs réseaux.

>>Plus d'info sur www.bourgetpassion.fr



Réduction de l'éclairage nocturne

Une bonne idée réalisée. Il s'agissait d'une de nos propositions de campagne lors des dernières élections municipales.

Nous sommes remontés au créneau en conseil et en commission pour l'expérimenter.

L'extinction entre minuit et 5h du matin est effective en dehors des secteurs en vidéo-surveillance. Cette nouvelle mesure devrait permettre d'économiser autour de 25 000€ par an. Il reste encore des efforts à faire dans l'extinction nocturne de Technolac et une clarification à mener sur la répartition des charges d'éclairage avec le Technopole mais c'est sur la bonne voie.

La nouvelle municipalité nous a écouté et l'a fait, nous en sommes ravis !

CENTRE TECHNIQUE

C'est à La Plaisse, que cet équipement va enfin voir le jour.

Il permettra de mieux organiser les services et de rationaliser la gestion du matériel en offrant de meilleures conditions de travail. Mais pourquoi avoir choisi la formule de crédit bail qui au final va coûter plus cher en supprimant la possibilité pour la commune de récupérer la TVA

sur l'investissement ? Plus de 200 000€ de perdu... Tout en perdant aussi les éventuelles subventions et le contrôle de l'attribution des marchés publics.



Un logement d'urgence qui se fait attendre

Les élus BDSA ont demandé que la commune puisse mettre à disposition un logement pour accueillir des réfugiés.

Pourquoi ?

Pour accueillir des réfugiés afin que notre commune puisse être partie prenante des actions de solidarité envers ceux qui fuient la guerre, les arrestations arbitraires, les tortures.

Mme le Maire, suite aux interventions de responsables de la paroisse du Bourget et des élus de la minorité, a promis de procéder à un chiffrage des travaux nécessaires pour la remise en état l'appartement de la Cure. La municipalité a tardé à effectuer ce chiffrage et a annoncé, au conseil municipal du 22 mars 2016, que réaliser ces travaux n'est pas sa priorité. **Mme le Maire après avoir joué la montre, oppose un refus à notre demande**, mais nous ne renonçons pas car des hommes, des femmes, des familles sur notre territoire attendent.

Nous voulons une solidarité active avec ces personnes qui vivent de douloureux drames humains, une solidarité qui dépasse l'émotion et qui œuvre pour proposer des solutions concrètes.



Dans ce but, s'est constitué sur le Bourget-du-Lac, un groupe de citoyens, désireux de participer à un accueil conforme aux conventions sur le droit d'asile, en offrant l'environnement matériel et humain dont ces réfugiés ont besoin.

Ce groupe, réunissant des personnes d'horizons divers, est déterminé à agir pour faciliter le logement et l'intégration d'une famille sur la commune.

Vous pouvez les rejoindre en écrivant à La Mouette : info@bourgetpassion.fr



PANNEAUX ROUTIERS

Droite ou gauche ?

Un panneau D14 a été installé sur la D13 qui relie le Bourget au niveau du rond-point des Moulins en direction de La Serraz et la Motte-Servolex donc double dénomination...

Cette plaque a été posée à la sortie de la Plaisse au pied de Ramée. Avec tout le beau monde qui passe sur cette route pas un seul n'a découvert l'erreur depuis un an et demi.

Ces plaques sont pourtant censées être utiles aux secours !!

Donc en venant de La Serraz on roule sur la D13 et dans l'autre sens c'est sur la D14.

Pour ceux qui veulent remonter à la Serraz par la D13 il faut faire comme les anglais : rouler à gauche...

TRANSPORTS

Suppression du bus direct vers Chambéry



Des échanges directs entre le collectif "pour un vrai réseau de bus au Bourget-du-lac" et la CALB ont permis de faire avancer la situation et depuis le 14 mars 2016 la ligne 18 bénéficie du :

- retour des lycéens les mercredis soirs (inexistants auparavant !)
- retour chaque soir des lycéens par la route des hameaux (ils étaient laissés au centre bourg avant).

Les futurs changements de desserte du STAC vont obliger les bourgetains à se déplacer jusqu'à l'École de commerce à Technolac pour rejoindre ensuite Chambéry via le STAC. Des navettes Ondéa seront mises en place entre le bourg et Technolac, mais à quel prix ?

Pour suivre ce collectif : www.facebook.com/pourunvraireseaudebuserbourgetdulac

8 A VOS FRAIS

Avis d'augmentation

En ces années de crise, Mme le Maire propose et se fait voter une augmentation de 37% de son indemnité d'élue

Mme le Maire s'octroie une augmentation de 774€ par mois soit 9 288 € par an.

Ce que la loi propose

La loi à laquelle fait référence cette augmentation prévoit un montant maximum pour indemniser les élus de leur investissement.

La loi précise que le Maire peut décider de faire voter une minoration de cette indemnité.

Le Bourget-du-lac : commune touristique

Dans les communes touristiques il est possible de prévoir une majoration. Cela a été prévu pour les communes qui voient leur population augmenter largement pendant les vacances et donc pour lesquelles les besoins en services et équipements sont augmentés.

Au Bourget-du-lac, dans toutes les municipalités précédentes cette modulation n'a pas été appliquée car même si la commune est classée touristique nous ne sommes pas dans la situation des stations balnéaires ou de sport d'hiver.

De plus, la compétence touristique est transférée à la CALB...

Entre servir et se servir, la tentation était sans doute trop grande...



Madame le Maire :

Il est parfaitement indécent de s'attribuer une telle augmentation alors que l'on critique les baisses de subventions de l'Etat et que l'on diminue les aides aux associations.

Le Bourget-du-lac : payer plus pour avoir moins !

Alors que l'on demande à l'Etat de faire des économies, on s'attribue une augmentation de 37% quand les bourgetains devront payer beaucoup plus cher leur eau, qu'ils auront moins de transport, qu'ils recevront moins de services, ...